

www.e-rara.ch

Recueil des interrogatoires subis par le général Moreau, des interrogatoires de quelques-uns de ses coaccusés, des procès-verbaux de confrontation, et autres pièces produites au soutien de ...

Paris, prairial an XII [1804]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 6479

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-25398>

N.° 3. Interrogatoire subi par le général Moreau devant le juge instructeur, le 17 ventôse an 12.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

INTERROGATOIRE subi par le Général Moreau
devant le Juge instructeur, le 17 Ventôse an 12.

CEJOURD'HUI 17 ventôse an 12, 8 heures de
relevée,

Nous *Jacques-Alexis Thuriot*, juge du tribunal
criminel et spécial du département de la Seine, com-
missaire nommé par ordonnance du président, en date
du 16 ventôse présent mois, pour instruire contre
Georges, Pichegru, le général *Moreau* et autres pré-
venus de conspiration contre la personne du Premier
Consul, et contre la sûreté intérieure et extérieure
de la République, nous sommes transportés en la
prison du Temple, assistés d'*André-Étienne Fremyn*,
commis-greffier assermenté, et avons fait comparaître
par-devant nous le général *Moreau*, détenu en ladite
prison, auquel avons fait subir l'interrogatoire ainsi
qu'il suit :

Interrogé de ses nom, prénoms, âge, qualité
et demeure,

A répondu, *Jean-Victor Moreau*, âgé de quarante
ans, général, demeurant à Paris, rue d'Anjou-S.^t-
Honoré.

Interrogé, après lecture faite de deux interroga-
toires par lui subis en ladite prison du Temple,

les 25 et 29 pluviôse dernier, devant le Grand-Juge Ministre de la justice, assisté du C. *Locré*, secrétaire général du Conseil d'état, et nommé par le Gouvernement son secrétaire à cet égard, de déclarer s'il persiste dans les réponses par lui faites et consignées aux procès-verbaux desdits jours 25 et 29 pluviôse dernier qui constatent lesdits interrogatoires, signés de lui, du C. *Regnier*, Grand-Juge, et du C. *Locré*, en ladite qualité,

A répondu : Oui, Citoyen, je persiste dans les réponses par moi faites et consignées dans lesdits procès-verbaux des 25 et 29 pluviôse dernier, constatant les interrogatoires par moi subis devant le Grand - Juge Ministre de la justice, par moi signés, et dont il vient de m'être donné lecture.

Le général *Moreau* nous ayant en cet instant invité à supercéder à toute interpellation jusqu'à demain 7 heures du soir, nous y avons consenti.

Lecture à lui faite du présent, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et a signé avec nous et le commis-greffier. Signé MOREAU, REGNIER, J. G. LOCRÉ.